

ACCUEILS DE LOISIRS RUBIS'CUBE ET LOISIRS AU VENT

CONDITIONS D'OUVERTURE ETE 2020

Chers parents,

L'ouverture des ALSH de cet été 2020 est organisée sur la base des directives gouvernementales fixées par le décret n°2020-663 du 31 mai. Malgré ces circonstances particulières, l'organisation a été conçue pour garantir un service de garde pour les familles tout en préservant la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants.

Capacité d'accueil :

- "Loisirs au vent" : 30 places pour les enfants âgés de 3 à 13 ans et habitant dans les **communes de Tulette, Rochegude, Bouchet, Baume-de-transit et Suze-la-Rousse uniquement.**
- "Rubis'cube": 70 places pour les enfants âgés de 3 à 13 ans et habitant dans les **communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Clansayes, Solérieux et Saint-Restitut uniquement.**

En fonction de l'évolution des directives gouvernementales relatives aux accueils collectifs de mineurs et du nombre d'encadrants disponibles, la capacité d'accueil sera susceptible d'évoluer à la hausse.

Navettes :

- En raison du protocole sanitaire en vigueur, aucune navette ne sera organisée.

Dates et horaires d'ouverture :

- Du lundi 6 juillet au jeudi 27 août pour les deux accueils de loisirs, de 7h30 à 18h30 tous les jours (Hors samedis, dimanches et jours fériés).

Inscriptions :

- Afin de limiter les contacts avec le public, les inscriptions se feront par téléphone uniquement, au **06 23 79 65 62, du lundi 22 juin au mardi 30 juin, entre 9h et 17h**, pour toute la période d'ouverture. Seule une inscription à la journée sera possible. Une deuxième période d'inscription sera mise en place du 15 au 24 juillet selon les mêmes modalités.
- En cas de besoin, les pièces justificatives pourront être envoyées par mail à : rubiscube@mairie-sp3c.fr ou déposées à l'accueil de la Mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Priorité d'inscription : (une attestation de votre employeur vous sera demandée)

- Une **priorité d'inscription sera donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (employé du secteur médical, paramédical, force de police, sapeur-pompier, etc.) ainsi qu'aux enfants dont les deux parents travaillent (et ne peuvent pas télé-travailler).**

Activités :

- L'équipe d'animation proposera des activités aux enfants dans le respect de la distanciation physique, leur faisant vivre, malgré tout, de vrais temps de loisirs. Des ateliers animés par nos partenaires seront proposés aux enfants afin de diversifier nos propositions.
- Des sorties seront organisées uniquement à proximité immédiate des lieux d'accueil.